

Montréal, le 4 janvier 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif d'Énergir* à compter du 1^{er} octobre 2019
Dossier de la Régie : R-4076-2018, Phase 1**

Dans sa décision [D-2018-189](#), la Régie de l'énergie (la Régie) reconnaît d'emblée comme intervenants à la phase 1, les intervenants du dossier R-4018-2017 portant sur l'établissement des tarifs 2018-2019, ceux du dossier R-3867-2013 portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire ainsi que les participants au dossier R-4027-2017 qui portait sur l'approbation d'un mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance du Distributeur.

La Régie invite également ces intervenants à participer à une rencontre préparatoire qui se tiendra le 8 janvier 2019.

Par la présente, la Régie précise qu'elle tiendra cette rencontre préparatoire à compter de 13 h, dans la salle Krieghoff de ses bureaux de Montréal.

La Régie réitère sa demande à Énergir et aux intervenants de confirmer le nom des participants à cette rencontre préparatoire **au plus tard le 4 janvier 2019**.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml